



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE
UNEP/WG.4/INF.1
6 Septembre 1975
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Consultation d'experts sur un Centre régional de lutte
contre la pollution par les hydrocarbures

Malte, 15-19 septembre 1975

SYSTEME INTERNATIONAL DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Points focaux du SIR

Ce document est distribué pour l'information des participants. Il contient des extraits du Guide des points focaux (EP/IRS/M.F.1) dont il est question au paragraphe 28 du document intitulé "Création d'un Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée" (UNEP/WG.4/2), et décrit les fonctions d'un Point focal du SIR.

Quelques exemplaires du Manuel complet du SIR, qui est distribué seulement aux Points Focaux, sont mis à la disposition des participants qui pourront les consulter.

Points focaux du SIR

I. INTRODUCTION

1.1 Le Système international de référence (SIR) fonctionne au moyen d'un réseau des points focaux composé de la manière suivante :

- (a) Points focaux nationaux désignés par les gouvernements et coordonnant les activités du SIR pour un pays donné;
- (b) Points focaux régionaux désignés par les gouvernements, et coordonnant une partie ou la totalité des activités du SIR à l'intérieur de ce groupe de pays;
- (c) Points focaux sectoriels désignés par le PNUE et s'occupant des aspects internationaux d'une série déterminée de questions relatives à l'environnement.

1.2 Des services sectoriels d'information d'une certaine importance, relevant d'un point focal peuvent être désignés par celui-ci pour participer au SIR. Ils sont appelés "autres organismes participants". Leurs fonctions sont analogues à celles des points focaux, à quelques exceptions près.

1.3 Le SIR est un mécanisme de coopération internationale dans l'échange de renseignements sur l'environnement. Les indications contenues dans le manuel sont destinées à vous guider dans votre participation aux activités du SIR. Le SIR est suffisamment souple pour permettre la création de nombreux types de points focaux. Le PNUE encouragera et aidera les points focaux à participer effectivement aux activités du SIR, en particulier ceux qui ne disposent pas de moyens suffisants pour traiter des renseignements.

1.4 Les buts et les activités des points focaux en ce qui concerne le SIR, les sources de renseignements et les utilisateurs de ces renseignements sont décrits ci-après. Par "groupe-sources-utilisateurs", il faut entendre l'ensemble des sources et des utilisateurs desservis normalement par un point focal. Le terme "international" qualifie généralement les sources et les utilisateurs du SIR extérieurs aux "groupes-sources-utilisateurs".

II. DESCRIPTION SUCCINCTE DES BUTS ET DES ACTIVITES DU POINT FOCAL

- 2.1 (i) Recueillir dans le cadre de son groupe-sources-utilisateurs des renseignements sur les sources existantes sous une forme compatible avec la forme spécifiée pour le Répertoire international du SIR; coder ces renseignements et tenir, sous une forme appropriée, au niveau du point focal, un Répertoire des sources; transmettre au Répertoire international du SIR des renseignements sur ces sources quand le point focal juge qu'ils présentent un intérêt sur le plan international.

- (ii) Tenir et mettre à jour un exemplaire du Répertoire international dans l'une des formes prévues par le SIR et assurer l'accès à ce Répertoire.
- (iii) Recevoir les demandes des utilisateurs qui relèvent de lui et fournir en réponse des listes appropriées des sources qu'il possède, et, le cas échéant, trier ces demandes et les diriger sur le système international. Pour ce faire, on procèdera à une recherche dans le Répertoire international, ou on transmettra la demande au service central du SIR.
- (iv) Agir, s'il y a lieu, comme un organisme intermédiaire pour les demandes de références adressées au système international, et pour les demandes de renseignements de fond faites au niveau international et transmises par le SIR, ainsi que pour le paiement des redevances auxquels la fourniture de ces renseignements donne lieu.
- (v) Servir de courroie de transmission pour les communications relatives au SIR en provenance ou à destination du service central et d'autres éléments du système international.
- (vi) Contribuer à la conception, à l'évaluation et à l'amélioration du SIR, désigner les représentants appropriés pour participer aux réunions du SIR et faire périodiquement rapport au service central sur ses activités relatives au SIR.
- (vii) Contribuer à faire connaître les services du SIR afin d'accroître le nombre des utilisateurs et des sources sur le plan international.

2.2 Ces buts et ces activités sont précisés à la section III de ce document. Par exemple, les indications de l'alinéa (ii.) ci-dessus sont développées à la section 3.2.

III. DESCRIPTION DETAILLEE DES BUTS ET DES ACTIVITES DES POINTS FOCaux

3.1 Rassemblement et mise à jour de données sur les sources de renseignements

3.1.1 Une source est une unité fonctionnelle qui détient des renseignements ou possède des connaissances sur un ou plusieurs sujets déterminés intéressant l'environnement. Aux fins du système international, il faut que la source accepte et soit en mesure de fournir les renseignements pertinents lorsqu'elle en est priée par le SIR (sous réserve que la source ait indiqué, lors de son inscription, que ces renseignements pouvaient être fournis). Cette condition n'est pas indispensable pour les Répertoires des groupes-sources-utilisateurs dans lesquels il pourrait être nécessaire d'enregistrer l'existence de données à diffusion limitée.

3.1.2 Lorsqu'il s'agit d'un sujet qui intéresse l'environnement, celui-ci ne fait l'objet d'aucune limitation internationale. En effet, on ne peut fixer de limites aux connaissances qui peuvent être utiles pour la solution de problèmes de l'environnement.

3.3 Aux fins du Répertoire du SIR, la source doit être considérée comme possédant un ensemble cohérent et unique de renseignements concernant un "aspect" déterminé de l'environnement; de nombreuses organisations devront donc remplir un certain nombre de formulaires du SIR, un pour chaque série de renseignements en leur possession. Il est indispensable qu'elles le fassent pour éviter qu'on ne relie à tort des sujets provenant de sources différentes, ce qui pourrait donner lieu à des références inappropriées.

3.1.4 Le nombre des cases du Formulaire international d'enregistrement des sources réservées aux adresses offre au point focal plusieurs possibilités de communication avec ces sources.

3.1.5 Les renseignements sur les sources destinés à être utilisés au niveau international doivent être communiqués au service central du SIR, soit au moyen des formulaires d'enregistrement des sources, soit, de préférence, sous une forme lisible par machine, pour insertion directe dans le Répertoire international.

3.2 Mise à jour et utilisation du Répertoire international

3.2.1 Un exemplaire du Répertoire international du SIR sera envoyé périodiquement à chaque point focal, sous l'une des formes suivantes :

- (a) sur feuilles volantes. Cette présentation pourra être abandonnée si on constate que le répertoire devient trop volumineux et le coût de production et d'expédition trop élevé.
- (b) sur microfilms ou sur microfiches. Microfilms standards 16 mm ou microfiches de sortie d'ordinateur avec un taux de réduction de 48.
- (c) sur bande magnétique d'un demi pouce lisible par ordinateur. La bande, qui sera fournie sur demande, aura des articles de la longueur fixe du SIR et un nombre illimité de formats standards internationaux. Une documentation et des programmes COBOL seront fournis pour les programmes recherche/impression.

3.2.2 Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'intervalle entre les mises à jour mais il est peu vraisemblable qu'il soit inférieur à trois mois.

3.2.3 Les versions non lisibles par ordinateur seront accompagnées des descripteurs thématiques appropriés pour permettre la recherche manuelle.

3.2.4 Le service central du PNUE/SIR et les points focaux régionaux relevant du PNUE feront gratuitement des recherches par ordinateur pour le compte des points focaux ayant des versions non lisibles par ordinateur; ils leur communiqueront une liste des numéros d'identification des sources. Les points focaux seront informés de la création de centres régionaux du PNUE pour le SIR.

3.2.5 Les points focaux devront se doter des moyens appropriés pour fournir, sur demande de leurs usagers, des renseignements sur certaines sources.

3.3 Acceptation des demandes de références

3.3.1 En principe, le SIR est un système à libre accès; toutefois, les points ont la faculté de limiter comme ils l'entendent leur groupe d'utilisateurs. Un point focal voudra peut-être appliquer à l'utilisation du système international des normes différentes de celles qu'il applique pour son système interne.

3.3.2 Toute demande acceptée donnera normalement lieu à une recherche dans le répertoire du point focal et, au besoin, à des recherches dans le Répertoire international. On a vu plus haut (paragraphe 3.2.4) que le SIR procédera gratuitement à des recherches dans le répertoire international pour les points focaux qui ne disposent pas des moyens appropriés.

3.3.3 Il incombe au point focal de fournir à l'utilisateur les noms et les adresses des sources et autres renseignements sur celles-ci contenus dans le répertoire.

3.4 Fonctions de contrôle

3.4.1 On a vu que chaque point focal a la faculté d'établir des mécanismes pour contrôler :

- (a) son groupe de sources, notamment les sources qui doivent figurer dans le Répertoire international.
- (b) son groupe d'utilisateurs, en particulier les utilisateurs qui peuvent demander des sources internationales par l'intermédiaire du SIR.

3.4.2 En outre, le point focal peut vouloir contrôler la circulation des renseignements de base à destination ou en provenance de son groupe-sources-utilisateurs. Si les demandes de renseignements de base proviennent de l'extérieur, il lui faudra peut-être examiner la possibilité de limiter la communication de certaines catégories de renseignements à des utilisateurs internationaux déterminés. Il lui faudra peut-être contrôler les coûts des flux d'information entrants et sortants, en particulier lorsqu'il se pose des problèmes de change. Pour presque toutes les demandes de renseignements de fond, une redevance devra être versée, qui fera normalement l'objet de négociations entre la source et l'utilisateur. Souvent, le point focal intéressé voudra sans doute être informé de ces négociations.

3.5 Point de contact du SIR

3.5.1 Une fois le système mis au point, un dialogue suivi devra s'instaurer entre les points focaux et le service central du SIR. Dans un pays, le point de contact normal du SIR sera le point focal national.

6 Participation à la conception

3.6.1 Les points focaux seront invités à contribuer à la conception du système; ils devront évaluer son efficacité. Il leur sera fourni des formulaires pour qu'ils adressent au SIR des rapports périodiques d'activité.

3.7 Publicité

L'efficacité du SIR dépendra de l'ampleur de son utilisation et c'est pourquoi il sera important d'en faire connaître les services. Le PNUE mettra au point des moyens de formation et de publicité, et l'on espère que les points focaux les utiliseront efficacement.